

Subvention pour les initiatives de programmation innovantes

La subvention pour les initiatives de programmation innovantes vise à habiliter les communautés locales pour répondre au mieux possible, aux besoins des personnes âgées à faible revenu qu'elles desservent. Les organisations canadiennes des services communautaires aux aînés (SCA) sélectionnées recevront une subvention d'un maximum de 10 000 \$ pour livrer des programmes qui promeuvent le bien-être pour les personnes âgées. Il peut s'agir de programmes axés sur la santé physique ou mentale, la stabilité financière ou professionnelle, le bien-être spirituel ou émotionnel, la cognition, les relations environnementaux ou communautaires, etc.

Objectif de la subvention

En soutenant des programmes innovantes, Aide aux Aînés Canada atteindra nos objectifs en matière de domaines d'impact:

- Les personnes âgées font l'expérience de la dignité et de la joie en vieillissant.
- Les personnes âgées exercent leur droit de parole et de choix en matière de bien-être.
- Les personnes âgées sont actives, résilientes et saines.
- Les personnes âgées font l'expérience de l'appartenance et maintiennent des liens sociaux significatifs.
- Les communautés comprennent, apprécient et répondent aux besoins des personnes âgées.

Éligibilité

Seulement les organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'ARC et autres donateurs reconnus sont éligibles à cette subvention

- Les programmes nouveaux, existants ou en cours sont admissibles pour cette subvention.
- Les programmes doivent commencer avant le 31 décembre 2024
- Les demandes doivent démontrer comment cette subvention d'Aide aux Aînés Canada contribuera au budget total du programme, si le budget du programme est supérieur à 10 000 \$.

- Les services d'accès à la nourriture (tels que la livraison de repas) doivent être soumis dans le cadre de la subvention bien-être pour 2024. Les programmes innovants en matière de nutrition ou d'alimentation (qui peuvent toujours inclure un repas) peuvent faire l'objet d'une demande dans cette catégorie de subvention - subvention pour les initiatives de programmation innovantes.
- Les organismes ne peuvent détenir qu'une seule subvention pour les initiatives de programmation innovantes d'Aide aux Aînés Canada à la fois.

Les frais généraux de 10 % sont une dépense admissible du programme.

Évaluation

- Nous visons à soutenir une variété d'organisations des SCA et de diverses communautés à travers le Canada.
- Nous sommes particulièrement intéressés à soutenir des programmes qui adoptent une approche holistique du bien-être et qui répondent à de multiples besoins des personnes âgées. Nous accordons la priorité aux programmes qui intègrent des éléments novateurs ou de nouvelles façons d'aborder le bien-être des personnes âgées par rapport à d'autres programmes similaires.
- Les demandes seront évaluées en fonction de leur qualité globale (y compris l'articulation du programme, le besoin et la clarté du budget) ainsi que de l'alignement démontré avec les domaines d'impact prévus d'Aide aux Aînés Canada (décrits ci-dessus).

Les demandes prendront fin à 23 h 59 HNE le 5 août 2024.